RÉSUMÉ

1. La République kirghize a accédé à l'OMC en 1998, avec un régime commercial très ouvert et des droits de douane peu élevés. En tant que pays sans littoral, dont le relief est principalement montagneux et dont plusieurs voisins ne sont pas encore Membres de l'OMC, la République kirghize est confrontée à un certain nombre de difficultés et de possibilités. Ses ressources naturelles et son potentiel touristique restent largement inexploités et des problèmes de transport et d'infrastructure ont limité son potentiel de développement et d'exportation. Les violences interethniques de 2010, les changements fréquents au gouvernement et dans les institutions, ainsi que des tensions dans certaines régions, ont en outre créé des incertitudes politiques qui ont influencé le développement du pays et son attrait pour les investissements.

2. L'économie kirghize est relativement diversifiée et les parts des services, des industries extractives et de la construction dans le PIB sont à la hausse, tandis que celle de l'agriculture décline. Le secteur des services représente à peu près la moitié du PIB. L'économie kirghize a enregistré une croissance erratique pendant la période à l'examen à cause des chocs extérieurs, des conditions climatiques difficiles, des crises politiques et ethniques, et d'un fort déclin de la production d'or en 2012. Pendant cette période, le compte des transactions courantes de la balance des paiements est resté déficitaire.

3. Le commerce total des marchandises de la République kirghize a plus que doublé entre 2006 et 2012. Les exportations ont presque doublé durant les six dernières années, mais les importations ont plus que triplé en partant d'une base plus large, d'où un commerce des marchandises toujours déficitaire. La base d'exportation est étroite et reste dominée par l'or et les produits agricoles. Malgré son énorme potentiel dans les secteurs du tourisme et des transports, la République kirghize a été un importateur net de services pendant l'essentiel de la période 2006-2012. Les pays de la CEI demeurent ses principaux partenaires commerciaux, aussi bien comme fournisseurs que comme acheteurs; la Suisse est toutefois devenue un marché important pour les exportations d'or ces dernières années.

4. Même si l'investissement étranger direct (IED) en République kirghize a enregistré une augmentation par rapport aux niveaux de 2006-2007, il n'est pas à la hauteur du dynamisme potentiel du pays et reste faible si on le compare aux flux d'IED entrants dans les pays voisins. L'IED s'est concentré surtout dans les secteurs de la transformation, de l'immobilier et des services. Le cadre juridique principal régissant les investissements demeure inchangé depuis la Loi de 2003 sur les investissements. Le gouvernement a accordé une priorité élevée à la promotion de l'investissement étranger et a récemment multiplié ses efforts de communication et créé des institutions chargées d'attirer l'investissement étranger.

5. Les dispositions juridiques kirghizes sont généralement compatibles avec les obligations de l'OMC et visent à faciliter les échanges, mais sont souvent fragilisées par l'inadéquation des ressources ou par des lacunes dans les règlements d'application. La République kirghize pourrait aussi mieux faire en matière de notifications. Elle n'a pas encore eu recours au mécanisme de règlement des différends, ni ouvert d'enquête antidumping ou d'enquête en matière de droits compensateurs.

6. Le régime commercial de la République kirghize va vraisemblablement être modifié dans un proche avenir puisque le pays devrait adhérer à l'union douanière qui regroupe actuellement le Bélarus, le Kazakhstan et la Russie. Adopter le tarif extérieur commun (TEC) de l'union douanière exigerait une renégociation des consolidations tarifaires kirghizes dans le cadre de l'OMC, qui sont moins élevées en moyenne. Les autorités élaborent actuellement un projet de feuille de route pour l'adhésion à l'union douanière, projet qui pourrait être finalisé à la fin de 2013. On s'attend aussi à ce que la République kirghize soit affectée par l'alignement de ses règles et procédures sur celles de l'union douanière: par exemple, l'harmonisation des règles sur les OTC et les mesures SPS pourrait aussi entraîner des changements importants dans ces domaines de réglementation.

7. Les récentes mesures de facilitation des échanges prises par la République kirghize incluent l'initiative "commerce zéro papier" et un "guichet unique" pour les procédures douanières, projets pour lesquels les travaux restent en cours. La législation relative aux zones franches reste en vigueur bien que des changements soient envisagés dans le futur. La procédure douanière simplifiée pour les personnes physiques, qui permet le remplacement des droits de douane

ad valorem par un droit spécifique uniforme fondé sur le poids, est toujours d'actualité; elle continue de faciliter les réexportations par l'intermédiaire de la République kirghize bien que la liste des marchandises admises à en bénéficier ait été officiellement réduite et recentrée sur les produits de l'industrie textile pendant la période à l'examen. Un certain nombre de mesures non tarifaires sont toujours appliquées ou ont été introduites pendant la période considérée, notamment des prohibitions, des droits saisonniers, des licences d'importation, des mesures de sauvegarde et la soumission de certains produits au commerce d'État.

8. Aujourd'hui, les droits NPF appliqués sont de 5% en moyenne et sont demeurés presque inchangés durant la période considérée. La République kirghize maintient globalement une faible protection tarifaire, plus de 20% des lignes tarifaires étant consolidées à zéro. Les produits visés par des droits plus élevés sont notamment le tabac, l'alcool, les poissons et les vêtements. Un certain nombre de droits de douane appliqués dépassent actuellement les consolidations tarifaires du pays dans le cadre de l'OMC.

9. Pendant la période à l'examen, la République kirghize a régulièrement fait usage de droits d'exportation, de licences d'exportation, de contrôles et de prohibitions à l'exportation. Les incitations publiques pour la promotion des exportations restent un domaine fortement sous-développé. Il existe peu d'initiatives pour soutenir le financement et l'assurance des exportations, ou pour promouvoir les exportations; néanmoins, le gouvernement est sur le point d'approuver sa première stratégie de développement des exportations, avec le concours du CCI.

10. Les normes et les règlements techniques restent un domaine très changeant en République kirghize, en particulier en ce qui concerne les questions SPS. Le pays ne dispose pas actuellement d'un point d'information SPS.

11. Le cadre juridique est demeuré généralement inchangé depuis 2004, mais plusieurs faits nouveaux sont intervenus dans le domaine des marchés publics. L'organisme public qui en était chargé a été dissous en 2009 et ses fonctions de passation des marchés relèvent désormais du Ministère des finances. La passation électronique des marchés publics a été introduite en 2010 et sa mise en œuvre est en cours. La République kirghize n'a pas encore adhéré à l'AMP.

12. La privatisation des entreprises publiques, processus qui a débuté dans les années 1990, se poursuit toujours, mais à un rythme plus lent. Bon nombre des entreprises qui appartiennent encore à l'État sont de grandes entreprises dans des secteurs d'importance stratégique, telles que les industries extractives, l'énergie et les télécommunications. De nombreuses entreprises publiques exercent leurs activités dans le cadre de la Loi sur les monopoles naturels et autorisés et sont assujetties à des réglementations, comme le contrôle des prix.

13. Les richesses du sous-sol sont considérables, mais le potentiel économique de ces ressources reste largement sous-exploité. L'extraction et la transformation de l'or sont des activités détenues surtout par des acteurs publics et représentent une part significative des recettes d'exportation et du PIB. Les résultats économiques dépendent donc largement des opérations de la seule mine à grande échelle.

14. La République kirghize dispose d'un énorme potentiel hydroélectrique et est un exportateur net d'électricité, mais elle est fortement tributaire des importations d'hydrocarbures. L'État conserve le contrôle de toutes les sources d'énergie primaires. La production et la transmission de l'électricité restent sous-développées et sont confrontées à de graves contraintes structurelles, qui exacerbent les pertes commerciales et font barrage à l'investissement dans l'entretien et la modernisation de l'infrastructure.

15. Le marché kirghiz des télécommunications s'est développé pendant toute la période à l'examen, porté par le dynamisme soutenu de la téléphonie mobile et des abonnements à Internet. Bien qu'il n'y ait aucun obstacle réglementaire majeur à l'entrée, la contestabilité du marché pourrait être renforcée par le biais de dispositions réglementaires établissant ou clarifiant, entre autres choses: les obligations en matière de partage des infrastructures; les modalités d'interconnexion; le marché secondaire du spectre radioélectrique; la portabilité des numéros (fixes et mobiles); le dégroupage de la boucle locale; l'itinérance de la téléphonie mobile à l'intérieur du pays; et des cadres permettant l'entrée d'opérateurs de réseaux mobiles virtuels et la (pré)sélection de l'opérateur pour certains appels.